

# Conseils Pratiques

Dans le cadre du règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 relatif à l'agrément gouvernemental pour gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement, Infopla vous offre assistance dans la composition des dossiers de demande de renouvellement d'agrément (volet infrastructure).

Souvent, les plans détaillés des locaux existent déjà. Infopla peut vous aider à les compléter, resp. à les dresser.

Nos agents techniques se rendent sur place pour établir avec vous tous les détails relatifs à:

- ◆ la structure des locaux,
- ◆ la surface au sol accessible aux enfants,
- ◆ l'emplacement des meubles avec prestations obligatoires (concept espace),
- ◆ les spécifications de la cuisine et de la kitchenette,
- ◆ les équipements des locaux sanitaires,
- ◆ les locaux réservés aux personnel, parents, poussettes etc.

Ces informations sont relevées dans les plans par nos dessinateurs techniques qui peuvent aussi dresser un plan détaillé de votre aire de jeux extérieure.

Pour profiter de l'assistance de Infopla, il vous suffit de nous envoyer un email à: **info@infopla.lu**

ou de nous téléphoner au n°: **26 36 50 1**